

# Mairie de Vendargues

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Montpellier

\_\_\_\_\_  
République Française

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 28 août 2015

## Arrêté n° 610/2015

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de règlementer le stationnement sur le parking de la Place de la Mairie, afin de permettre aux véhicules de stationner lors des mariages devant avoir lieu le samedi 29 Août 2015,

## A R R E T E

**Article 1** Afin de permettre aux véhicules de stationner lors des mariages devant avoir lieu le samedi 29/08/2015, la circulation et le stationnement seront interdits sur la place de la Mairie le **samedi 29 Août 2015 de 9 h 00 à 18 h 00.**

**Article 2** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

**Article 3** Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie

Pour le Maire empêché,

le 1er Adjoint,

Guy LAURET

